E.G.L.

Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs

Burundi. RD Congo. Rwanda

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET HYDROELECTRIQUE REGIONAL RUZIZI III ET INFRASTRUCTURES ASSOCIEES

Bujumbura, 03 Juin 2026

Table des matières **Page**

1. Feuille de route.....1
2. Processus de recrutement de l'entreprise de construction de la Centrale hydroélectrique régionale de Ruzizi III (IAC/EPC).....2
3. Processus de recrutement de l'Ingénieur Indépendant.....3
4. Agent de probité.....3
5. Audit juridique des Accords de Projet.....4
6. Processus d'agrément de REL comme entreprise communautaire.....5
7. Mise en application des recommandations de la 13ème Réunion du Comité de Pilotage et de la Réunion tenue à Bujumbura en Novembre 2023 entre EGL, REL et les Bailleurs de fonds.....5
8. Panels d'Experts Indépendants.....6
9. Acquisitions des terres.....7
10. Activités environnementales et sociales.....8
11. Levée du Cas de Force majeure.....9
12. Plan de Développement Local(PDL).....10
13. Notification aux Etats riverains (Tanzanie et Zambie) du Projet Ruzizi III.....10
14. Ingénierie.....11
15. Financement du Projet.....11
16. Coûts de développement autorisés.....12
17. Engagement des parties prenantes.....14
18. Questions transfrontalières.....14
19. Processus de recrutement d'un Cabinet chargé d'élaborer l'Etude de Développement d'un Marché intégré de l'Energie dans la Région des Grands-Lacs.....15

20. Processus de recrutement d'un Bureau d'études chargé de l'Etude de Renforcement de capacités, Facilitation en vue de l'adoption officielle dans tous les pays de la CEPGL d'une Méthodologie de tarification commerciale harmonisée pour un Secteur de l'Electricité bancable et performant et de mesures de mise en œuvre.....16
21. Processus de recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration de la Politique énergétique de la CEPGL et de son Plan d'action stratégique de mis en oeuvre.....16
22. Processus de recrutement d'un consultant individuel chargé de l'élaboration d'une Stratégie de développement des Energies Renouvelables dans la CEPGL.....17
23. Etude de faisabilité, d'APD et DAO pour la Réhabilitation, la Fiabilisation et l'Extension des Réseaux MT/BT de distribution d'électricité à l'Est de la RDC.....18
24. Infrastructures associées.....19
A. Poste 220 kV de Kamanyola.....19
B. Ligne 220 kV Kamanyola-Buhandahanda.....20
C. Ligne 220 kV Kamanyola-Karongi.....21
D. Ligne 220 kV Kamanyola-Bujumbura.....22
E. Nouveau Poste national 220 kV de Buhandahanda.....22

Tel qu'il est monté en Partenariat Public Privé, la partie privée qui développe le Projet apporte 20% du total de la dette et 70% des fonds propres quand la partie publique qui suit le Projet apporte 80% du total de la dette et 30% des fonds propres.

C'est un nouveau modèle qui, des fois, pose problème dans l'application à la lettre de certaines procédures existantes. Ce qui nécessite quelques fois des adaptations par rapport à la situation réelle du Projet.

Situation au 31 Mai 2026

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
1	**Feuille de route**	• Conformément aux recommandations de la réunion de Nairobi du 23 au 27 février 2026, REL a partagé, en date du 06/03/2026, la nouvelle Feuille de route qui fixe la nouvelle date de clôture financière au 31décembre 2026. • Cependant, étant donné que certains Bailleurs de fonds, dont la Banque	Mise à jour de la Feuille de Route en tenant compte des délais prévus par les Bailleurs de fonds pour la présentation du Projet à leurs Conseils d'Administration.	Le chemin critique vers la Clôture Financière reste la fin des activités de mobilisation, par les Etats contractants, des financements du Projet auprès des Bailleurs de fonds en vue de conclure les différents Accords y afférents.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		mondiale et la BEI, ont déjà indiqué que les délais prévus pour la présentation du Projet à leurs Conseils d'Administration, en vue de l'approbation de leurs financements respectifs, ne concordent pas avec ceux figurant dans cette Feuille de route, REL devra proposer une nouvelle Feuille de route tenant compte des délais exprimés par les Bailleurs de fonds.		
2	**Processus de recrutement de l'entreprise de construction de la Centrale hydroélectrique régionale Ruzizi III (IAC/EPC)**	• Les réunions de négociations du contrat EPC qui ont débuté le 23 mars 2026 au Caire en Egypte se sont poursuivies à Rome du 16 au 17 Avril 2026 puis au Caire du 14 au 15 Mai 2026. La Partie publique y est représentée par le Groupement Fichtner-ISL-Nodalis, Ingénieur–Conseil	• Attente de la proclamation par REL des résultats des évaluations des Propositions des Candidats EPC. • Signature du contrat EPC	Selon la Feuille de route actuelle, la signature du contrat EPC est prévue au cours du mois de juin 2026.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		des Etats contractants, des Acheteurs et de l'EGL.		
3	**Processus de recrutement de l'Ingénieur Indépendant**	• REL et EGL ont finalisé l'évaluation technique, financière et combinée. • La négociation du contrat avec le meilleur candidat a eu lieu du 16 au 20 Mars 2026 à Kigali au Rwanda. • Cependant cette négociation n'est pas encore finalisée car, sur les quatre Experts que le candidat retenu devait remplacer, REL a émis un avis d'objection sur les CV des candidats aux postes PC-1 Chef d'équipe et PC-10 Spécialiste en construction des ouvrages hydromécaniques.	• Proposition, par le candidat retenu, de nouveaux Experts aux postes PC-1 et PC-10 ; • Finalisation de la rédaction du rapport de négociation ; • Demande à la Banque mondiale de son avis de non-objection sur le rapport de négociation et le projet de contrat. • Signature du contrat dès réception de l'ANO de la Banque mondiale.	• Le processus de recrutement de l'Ingénieur Indépendant, de même que la gestion de son contrat, sont menés conjointement par l'EGL et REL. • Conformément à la feuille de route actuelle, la date du 1er mai 2026, initialement prévue pour la signature du contrat de l'Ingénieur indépendant, n'est plus d'actualité.
4	**Agent de Probité**	• Le Prestataire de Services d'Assurance de Probité, recruté par les Sponsors de REL et approuvé par la	• Coordination conjointe, par REL et la Banque Mondiale, des activités de l'Agent de Probité qui doit	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		Banque mondiale, a participé aux réunions bilatérales avec les soumissionnaires, à l'ouverture et à l'évaluation interne des offres pour le recrutement de l'entreprise de construction de la Centrale Hydroélectrique Ruzizi III.	participer à toutes les séances de négociation du contrat de l'entreprise de construction IAC/EPC. • Partage simultané avec l'EGL, par REL, de toutes les correspondances adressées aux Bailleurs de fonds concessionnels et de tous les Rapports de l'Agent de probité.	
5	**Audit juridique des Accords de Projet**	La rédaction des projets d'Avenants (globalement appelés projet d'Avenant n° 5) étant presque finalisée, il reste aux Parties de se convenir sur la date de sa finalisation effective avant l'envoi de ces projets aux Etats pour signature.	• Tenue de la 14ème Réunion du COPIL sur la finalisation de l'Avenant n° 5 à la Convention Commune d'Achat d'Electricité fins de transmission pour sa signature ainsi que des autres Avenants (Avenant n° 2 à la Convention de Mise en Œuvre, Avenant n° 1 à la Convention d'Achat d'électricité, Avenant n° 1 à la Convention de	La signature de l'Avenant n° 5, initialement prévue pour le 15 avril 2026 conformément aux conclusions de la réunion de Nairobi tenue en février 2026, n'est plus tenable.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
			Mandat et l'Avenant n° 1 au Pacte d'Actionnaires)	
6	**Processus d'agrément de REL comme Entreprise Communautaire**	• Le Burundi et le Rwanda ont déjà donné un avis favorable. • Le Document est en passe de signature par Madame la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la RDC.	Octroi à REL, par l'ensemble des États membres, du statut d'entreprise communautaire de la CEPGL.	
7	**Mise en application des recommandations de la 13ème Réunion du Comité de Pilotage et de la Réunion tenue à Bujumbura en Novembre 2023 entre EGL, REL et les Bailleurs de fonds**	Une réunion de négociation relative à l'Avenant n°5 aux Accords de Projet et aux principes clés des Accords de financement du Projet Ruzizi III s'est tenue du 23 au 27 février 2026 entre les Parties publique et privée. A l'issue de cette réunion, les Parties se sont accordées sur l'ensemble des dispositions à intégrer dans l'Avenant n°5 et sur le processus devant conduire à sa signature.	Mise en œuvre des activités devant mener à la signature de l'Avenant n° 5 et des autres Avenants y afférents.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
8	**Panel d'Experts Indépendants**	• Le processus de recrutement des Experts du Panel pour la Sécurité du Barrage a été finalisé, de même que celui du Panel pour la Conformité environnementale et sociale. • Les ordres de service pour le démarrage des premières activités de la tranche ferme, laquelle prendra fin à la clôture financière ; ont été émis par l'EGL aux quatre Experts dont les contrats ont été récemment signés. Il s'agit notamment de l'Expert Géotechnicien, membre du Panel pour la sécurité du barrage et des trois Experts membres du Panel pour la conformité environnementale et sociale de la Centrale Ruzizi III.	Relance de la procédure de recrutement de l'Expert Séismologue par entente directe dès réception de l'ANO demandé à la BAD depuis le 20 Juin 2025.	• La Banque Mondiale et REL ont convenu que la présence de quatre Experts suffit pour considérer que le Panel pour la Sécurité du Barrage est au complet. • REL a sollicité l'EGL pour l'organisation d'une réunion de lancement avec les Experts des différents Panels, afin notamment d'échanger sur le format des rapports à produire, lesquels seront soumis à la Banque mondiale; • Lors de la réunion en ligne tenue le 28 Mai 2026 entre EGL et la Société de Projet REL, les deux Parties sont

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
				convenues d'organiser ladite réunion après que REL aura soumis à l'EGL les points prévus à l'ordre du jour.
9	**Acquisition des terres**	• La réévaluation des terres et droits fonciers sur la rive gauche a été finalisée et le Rapport d'évaluation a été transmis à la BAD pour mise à dispositions des fonds d'expropriations. • Cette activité est également finalisée sur la rive congolaise. • REL a également transmis à l'EGL le Rapport de réévaluation des terres pour permettre à celui-ci d'organiser dans les meilleurs délais la réunion des membres de l'UCMO visant l'analyse et la validation du	• Organisation de la réunion des membres de l'UCMO sur l'analyse et la validation du budget du PAR ; • Transmission par l'EGL, au Ministre des Finances de la RDC, du rapport validé pour l'introduction de sa requête visant pour la mise à disposition des fonds de mise en œuvre du PAR (expropriations, etc.) ; • Déclaration de la date butoir de notification pour la signature des formulaires.	• La procédure interne de mise à disposition, par la BAD, des fonds dédiés aux expropriations est en cours d'instruction en interne après la requête de financement à la BAD faite par le Rwanda. • En date du 19 Mai 2026, REL a transmis à l'EGL une correspondance l'informant que la date butoir de notification pour la signature des formulaires d'accords

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		budget consolidé du PAR sur la rive congolaise.		d'indemnisations est fixée au 25 Mai 2026. • Cependant, par la suite, EGL a été informée par REL, en date du 26 Mai 2026, que la déclaration de ladite date butoir a été reportée sine die en raison de l'épidémie d'Ebola sévissant dans la zone du Projet.
10	**Activités environnementales et sociales**	• Les rapports EIES et les documents connexes, ont été publiés avec succès sur le site Internet de REL et celui de la Banque Mondiale respectivement en septembre et octobre 2024. Les Conseillers techniques des Bailleurs de fonds ont soumis leur premier rapport avec des recommandations sur les actions	• Transmission à REL des observations et commentaires de l'EGL sur l'étude des poissons de la rivière Ruzizi; • Préparation, par REL, d'un Plan d'Action Environnemental et Social (PAES) en tenant compte des commentaires des Conseillers techniques des	• La BAD doit publier les rapports EIES pendant 120 jours après la fin de la réévaluation des terres en cours. Cela retardera la date du Conseil d'Administration de la BAD et la Clôture Financière qui s'ensuivra. REL est en train de discuter des

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		environnementales et sociales clés. • La SFI examine actuellement le Rapport EIES en vue d'une publication rapide. • L'analyse en cours, par l'EGL, du Rapport final d'étude sur l'écosystème des poissons de la rivière Ruzizi, remis par REL à l'EGL le 14/04/2026.	Bailleurs de fonds et le PGES; • Transmission à EGL par chaque Bailleur de fonds d'une Note synthèse des conditions nécessaires à la présentation du Projet à son Conseil d'Administration, y compris les aspects environnementaux et sociaux ; • Réponses par REL aux commentaires et préoccupations des Conseillers techniques des Bailleurs de fonds dans le cadre de leur processus d'évaluation E&S.	options d'atténuation avec la BAD et les États Contractants. • EGL demande à la BAD de partager le rapport produit par les Conseillers techniques des Bailleurs de fonds sur l'EIES.
11	**Levée du Cas de Force Majeure**	REL a envoyé, *en date du 22 septembre 2025,* à l'EGL une Lettre de confort par laquelle elle affirme que ni elle, ni ses Sponsors ne comptent se désengager du Projet,	Attente par EGL d'une correspondance de REL lui notifiant la mainlevée dudit Cas de Force Majeure.	Le cas de Force Majeure n'a été invoqué qu'en raison de la difficulté de réévaluer les terres sur la rive congolaise.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		nonobstant le Cas de Force Majeure persistant.		Or, aujourd'hui, la réévaluation des terres sur cette rive a été finalisée. Par conséquent, son maintien n'a plus de raison d'être.
12	**Plan de Développement Local (PDL)**	Lors de la réunion de concertation des Bailleurs de fonds, tenue à Nairobi du 18 au 21 novembre 2025, les Parties ont convenu que les Etats soumettraient à la Banque mondiale des projets financièrement réalisables, élaborés en tenant compte du budget disponible. Toutefois, le Rwanda a demandé que cette activité ne soit pas prise en considération.	• Transmission à la Banque Mondiale par chaque Etat Contractant du PDL • Identification, par la Banque Mondiale, des projets à mettre en en œuvre.	
13	**Notification aux Etats riverains (Tanzanie et Zambie) du Projet Ruzizi III**	Activité déjà faite par l'EGL et aucune préoccupation n'a été soulevée par l'un ou l'autre Etat.	Elaboration par EGL des réponses aux éventuelles préoccupations soulevées par les Etats riverains.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
14	**Ingénierie**	• Préparation en cours, par REL, des réponses aux commentaires techniques des Bailleurs de fonds non concessionnels et de leurs Conseillers. • Visite du site par le Conseiller technique des Bailleurs de fonds non concessionnels.	• Partage avec l'EGL, par REL, des commentaires techniques de Bailleurs de fonds non concessionnels. • Collaboration entre EGL, REL et les Experts du Panel pour la Sécurité du barrage. • Poursuite, par REL et dès que possible, des activités d'échantillonnage des sédiments suspendues à cause de la situation sécuritaire dans la zone du Projet.	
15	**Financements du Projet**	• Les Accords de financements sont en cours d'élaboration par chaque Bailleurs de fonds. • Les Accords de coordination et de subordination sont en phase de finalisation par les Conseils respectifs de la	• Attente de la production des Accords de rétrocession. • Tenue d'une réunion entre EGL, REL et ses Sponsors et les Bailleurs de fonds Concessionnels et non concessionnels pour la	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		Partie publique et de la Partie privée. • Le projet des Accords de Rétrocession des financements concessionnels, à la Société de Projet REL par les Etats contractants, rédigé par les Conseils de la Partie publique est déjà disponible. • Cependant, sa finalisation est tributaire des informations à tirer dans les Accords de financements concessionnels en cours d'élaboration par chaque Bailleur de fonds.	finalisation desdits accords de financement.	
16	**Coûts de développement autorisés**	• La clôture financière n'ayant pas pu intervenir le 30 septembre 2025, comme prévu par l'Avenant n°3 à la Convention Commune d'Achat d'Electricité, REL et	Finalisation de d'Avenant sur l'augmentation du Plafond des coûts de développement et sa signature par les Parties concernées.	La BEI envisage d'accorder à REL un montant supplémentaire de 5M€ en vue de la couverture d'une partie de ces

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		ses Sponsors ont sollicité une nouvelle augmentation du plafond des Coûts de Développement autorisés, d'un montant de 10 540 693 USD, portant ainsi le nouveau plafond de 28 696 852,57 USD à 39 237 545,57 USD. • Le 15 avril 2026, l'EGL a adressé aux Sponsors de REL une correspondance portant notamment sur l'acceptation, par les Etats contractants, d'un relèvement du plafond des Coûts de Développement Autorisés, pour un montant additionnel de 10 540 693 Dollars américains. • En date du 11 mai 2026, EGL a reçu, de REL, un projet d'Avenant conséquent à cette augmentation.		coûts de développement. Ce montant sera converti, à la clôture financière, en participation au capital social pour le Burundi et pour le Rwanda.

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		• Ce projet d'Avenant est en cours d'analyse par les Conseils de l'EGL.		
17	**Engagements des parties prenantes**	Transmission, en date du 06 mars 2026, à REL par l'EGL, de la réponse de la Partie publique à la correspondance des Sponsors du 20/02/2026, relative aux conditions exigées par ces derniers pour la poursuite du Projet.	• Coordination continue, par EGL et REL, de l'engagement des Partie Prenantes • Organisation des réunions avec le Ministère des Finances à Kigali et Kinshasa • Mission diplomatique à Kinshasa.	
18	**Questions transfrontalières**	• Lors de la réunion de concertation des Bailleurs de fonds, du 18 au 21 novembre 2021 à Nairobi, REL a souhaité la poursuite des échanges entre le SEP/CEPGL, EGL, REL et les Services concernés en vue de l'application du régime de la CEPGL aux mouvements transfrontaliers	Poursuite des échanges entre le SEP/CEPGL, EGL, REL et les Services concernés en vue de l'application du régime de la CEPGL aux mouvements transfrontaliers.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		garantissant la libre circulation des biens et des personnes pendant la phase de construction.		
19	**Processus de recrutement d'un Cabinet chargé d'élaborer l'Etude de Développement d'un Marché intégré de l'Energie dans la Région des Grands-Lacs**	La procédure est en cours : • Les travaux du Comité chargé d'évaluer les Manifestations d'Intérêt et établir la Liste restreinte ont été achevés en mai 2025. • EGL a envoyé à la BAD la requête d'avis de non-objection sur le Rapport d'évaluation et la Liste restreinte, ainsi que sur la Demande de Propositions respectivement le 03/06/2025 et le 30/06/2025. • Lors de la réunion en ligne du 30 janvier 2026, la BAD a indiqué que l'avis demandé pourrait être délivré avant la fin du mois de février 2026.	Poursuite de la procédure dès réception des avis demandés à la BAD.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
20	**Processus de recrutement d'un Bureau d'études chargé de l'Etude de Renforcement de capacités, Facilitation en vue de l'adoption officielle dans tous les pays de la CEPGL d'une Méthodologie de tarification commerciale harmonisée pour un Secteur de l'Electricité bancable et performant et de mesures de mise en œuvre.**	Poursuite de la révision par l'EGL du Rapport d'évaluation des Manifestations d'Intérêt et de la Demande de Propositions, faisant suite à l'avis d'objection de la BAD en date du 21 octobre 2025, émis en réponse aux sollicitations de l'EGL du 30 juillet 2025 pour le Rapport d'évaluation des Manifestations d'intérêt et du 28 août 2025 pour la Demande de Propositions.	• Finalisation de la révision du Rapport d'évaluation des Manifestations d'Intérêt et de la Demande de Propositions. • Requête, à la BAD par l'EGL, de l'avis de non-objection sur la version révisée du Rapport d'évaluation des Manifestations d'Intérêt et de la Demande de Propositions. • Publication de la Demande de Propositions et poursuite de la procédure.	La Commission d'évaluation des Manifestations d'intérêt estime qu'il faut envisager la relance de cette procédure en vue de permettre d'avoir éventuellement le minimum exigé de six (6) candidats pour la Liste restreinte.
21	**Processus de recrutement du consultant chargé de l'élaboration**	• Publication de l'Avis à Manifestation d'Intérêt le 05/11/2025 sur le site de la BAD et dans les journaux	• Demande à la BAD l'autorisation de relancer la procédure, la première	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
	de la Politique énergétique régionale de la CEPGL et de son Plan d'action stratégique de mise en œuvre	LeRenouveau du Burundi, le Potentiel de la RDC et ImvahoNshya du Rwanda en date du 07/11/ 2025. • Remise des Manifestations d'Intérêt, le 21/11/2025 à l'EGL, par les soumissionnaires. A cette date de soumission, une seule candidature a été réceptionnée. • Préparation en cours de la requête à adresser à REL, par l'EGL, en vue de la relance de la procédure.	procédure ayant été infructueuse. • Relance de la procédure dès réception de l'avis de non-objection de la BAD.	
22	**Processus de recrutement d'un consultant individuel chargé de l'élaboration d'une Stratégie de développement des Energies Renouvelables dans la CEPGL**	• Publication de l'Avis à Manifestation d'Intérêt le 11/11/2025 sur le site de la BAD et dans les journaux LeRenouveau du Burundi, le 14/11/2025, le Potentiel de la RDC, le 17/11/2025 et l'ImvahoNshya du Rwanda en date du 19/11/ 2025.	• Soumettre à la BAD une demande d'autorisation en vue de la relance de la procédure, la première ayant été déclarée infructueuse ; • Procéder à la relance de ladite procédure dès obtention de l'approbation de la BAD.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		• Remise des Manifestations d'Intérêt le 28/11/2025 à l'EGL par les soumissionnaires. Aucune candidature réceptionnée à la date de remise des Manifestations d'Intérêt. • Préparation en cours de la requête à adresser à REL par l'EGL en vue de la relance de cette procédure.		
23	**Etude de faisabilité, d'APD et DAO pour la Réhabilitation, la Fiabilisation et l'Extension des Réseaux MT/BT de distribution d'électricité à l'Est de la RDC**	• EGL a finalisé la préparation du Projet de Termes de Référence (TDR) et l'a envoyé à la SNEL (Société Nationale d'Electricité de la RDC) pour avis et commentaires avant la demande d'Avis de non-objection de la BAD. • L'Equipe de la SNEL en charge de ce projet a adressé à l'EGL ses avis et commentaires le 04/02/2026.	• Demande d'Avis de Non-Objection de la BAD sur l'Avis à Manifestation d'Intérêt. • Publication de l'AMI dès réception de l'avis de non-objection de la BAD. • Poursuite du processus.	

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		• La version finalisée des TDR intégrant les observations de la SNEL SA a été transmise par l'EGL à la BAD le 13/02/2026, pour avis de non-objection. • Analyse en cours par la BAD de ces TDR.		
24	**Infrastructures associées**			
	A. Poste 220 kV de Kamanyola	• Les trois candidats en lice pour la révision des Etudes, la Passation des Marchés EPC, le Contrôle et la Surveillance des travaux dans le cadre du Projet de construction du Poste 220 kV de Kamanyola et de la Ligne 220 kV Kamnyola-Buhandanda, y compris le Poste de Buandahanda, ont remis leurs Propositions techniques et financières en date du 26 Mai 2026.	Evaluation des Propositions techniques et financières réceptionnées le 26 Mai 2026 et poursuite de la procédure.	• Travail rapproché avec les Experts des Sociétés Nationales d'Electricité (REGIDESO/BURUNDI, SNEL/RD Congo, EDCL/EUCL/REG/RWANDA) • Anticipation sur la disponibilité du financement permettant de débuter et achever le

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		• Le Comité chargé de l'évaluation des Propositions techniques et financières, mis en place par l'EGL, et l'Agent de Soumission mis en place par la KfW sont sur le point de s'accorder sur le canevas et le calendrier des travaux d'évaluation des Propositions techniques qui devraient impérativement démarrer au courant de la semaine du 08 Juin 2026.		projet dans les conditions requises.
	B. Ligne 220 kV Kamanyola-Buhandahanda /RDC	• Les trois candidats en lice pour la révision des Etudes, la Passation des Marchés EPC, le Contrôle et la Surveillance des travaux dans le cadre du Projet de construction du Poste 220 kV de Kamanyola et de la Ligne 220 kV Kamnyola-Buhandanda, y compris le Poste de Buandahanda, ont remis leurs Propositions techniques	Evaluation des Propositions techniques et financières réceptionnées le 26 Mai 2026 et poursuite de la procédure.	• Travail rapproché avec les Experts de la Société Nationale d'Electricité de la RDC (SNEL SA) • Anticipation sur la disponibilité du financement permettant de débuter et achever le projet dans les conditions requises

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		et financières en date du 26 Mai 2026. • Le Comité chargé de l'évaluation des Propositions techniques et financières, mis en place par l'EGL, et l'Agent de Soumission mis en place par la KfW sont sur le point de s'accorder sur le canevas et le calendrier des travaux d'évaluation des Propositions techniques qui devraient impérativement démarrer au courant de la semaine du 08 Juin 2026.		• Anticipation sur la mobilisation de la SNEL sur les expropriations.
	C. Ligne 220 kV Kamanyola-Karongi	• Poursuite de la négociation entre l'EDCL/REG et la BEI afin de la mise à disposition, par cette Banque, du financement requis pour la construction de la Ligne et la surveillance des travaux; • Evaluation des Propositions techniques et élaboration, par l'EDCL/REG, du Rapport	• Poursuite de la négociation entre l'EDCL/REG et la BEI pour la mise à disposition du financement pour la construction de la Ligne et la surveillance des travaux. • Poursuite de la procédure dès réception de l'ANO demandé à la BEI.	Défis à relever : • Risque de décalage du calendrier de mise en service de la Centrale Ruzizi III ; • Risque lié à la disponibilité des financements pour la construction de la Ligne ;

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		d'évaluation des Propositions techniques; • Requête à la BEI sur son d'Avis de Non-Objection sur le Rapport d'évaluation technique.		• Risque lié à la disponibilité des terres et droits fonciers.
	D. Ligne 220 kV Kamanyola-Bujumbura	-	Implantation de 7 Pylônes sur le territoire congolais dès que possible.	La construction de la ligne a été financée par la BAD à hauteur de 16,17 Millions d'UC, soit 23,1 Millions de dollars américains. De son côté, l'UE a pris en charge le financement de la construction du poste de Rubirizi, pour un montant de 14,7 millions d'euros.
	E. Nouveau Poste national 220 kV de Buhandahanda	• Transmission, à la BAD par la SNEL SA, des rapports d'audit des exercices 2022 et 2023, ainsi que l'audit de clôture du Projet NELSAP, sur lesquels la BAD doit formuler ses	• Résiliation du contrat de l'entreprise qui était chargée de la mise en œuvre du Projet ;	• Le projet de construction du poste de Buhandahanda, initialement placé sous la responsabilité du NELSAP, a été

N°	Sujet	Activités réalisées	Activités ultérieures	Observations
		observations préalables avant l'annulation du financement ; • Transmission, à la KFW par la SNEL SA, de l'inventaire, des matériels et équipements à monter pour ce Poste, lesquels sont déjà acquis et entreposés dans les magasins de Luiro à proximité de Bukavu.	• Transmission, à la KfW par la SNEL SA, de la liste des équipements • Recrutement par la SNEL SA de l'entreprise de construction du Poste de Buhandahanda ; • Validation des équipements disponibles à Luiro par l'Ingénieur-Conseil en cours de recrutement par l'EGL sur financement de la KfW.	annulé par la BAD en raison des retards accumulés dans sa mise en œuvre. • Un accord sur les modalités de construction de ce Poste devra être convenu entre la SNEL SA et la KfW. Celle-ci indique que le financement de la construction ne pourra être envisagé qu'après la réalisation et la validation des études requises.

Fait à Bujumbura, le..05.../..06../2026

LE DIRECTEUR GENERAL,

Charles VUMBI MBENGA

05/06/2026